

Paris, première ville de France à adopter un schéma de la commande publique responsable

Le Conseil de Paris a adopté la mise en place d'un schéma de la commande publique responsable. Portée par Antoinette Guhl et Julien Bargeton, adjoints à la Maire, cette initiative est inédite pour une collectivité locale française.

Paris est la quatrième ville au monde en termes de puissance économique et d'attractivité. La Ville réalise à elle seule 1,6 Mds€ d'achat public par an. La commande publique est donc un puissant levier d'action qui peut être mis au service de la transition écologique de l'économie et de la création d'emplois durables pour toutes et tous

La loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) ; du 31 juillet 2014 ; crée et rend obligatoire l'adoption d'un schéma de la commande publique socialement et écologiquement responsable pour les collectivités effectuant au moins 100 M€ d'achats par an.

Anne Hidalgo a souhaité que ce schéma soit élaboré rapidement, afin d'être voté par le Conseil de Paris et mis en œuvre dès 2016. C'est aujourd'hui chose faite. La Ville est ainsi la première collectivité de France à s'engager dans cette voie, démontrant une fois de plus son rôle de pionnière en matière d'achat environnemental et circulaire, sujet dont elle s'était déjà emparée fin 2015 en initiant un groupement de commande transnational avec plusieurs autres villes européennes.

« Le schéma de la commande publique responsable qui vient d'être adopté par les conseillers de Paris a pour objectif de doubler le nombre de marchés comprenant des clauses d'insertion, pour atteindre 20% des marchés de la ville en 2020, soit 600 marchés correspondant à 1 million d'heures d'insertion par an », souligne Antoinette Guhl, adjointe à la Maire chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de l'innovation sociale.

« Ce schéma donne une impulsion nouvelle à la stratégie d'achat responsable à l'œuvre depuis plusieurs années, tout en gardant une préoccupation constante de maîtrise des coûts et d'efficacité de nos procédures de commande publique » indique Julien Bargeton, adjoint à la Maire chargé des finances, du suivi des sociétés d'économie mixte, des marchés publics, des concessions et de la politique des achats.

Par ailleurs, la Ville réfléchira à des clauses d'économie circulaire dans ses marchés pour prendre en compte les grands objectifs fixés dans le Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris et le Pacte des collectivités du Grand Paris pour l'économie circulaire qui en est issu.

Pour Antoinette Guhl, une attention toute particulière doit être portée aux matériaux utilisés par nos prestataires « nous ne voulons plus de vaisselle jetable, de plastiques non recyclés ou de produits à l'obsolescence programmée ». Le schéma prévoit en effet de passer de l'économie de propriété à l'économie d'usage et du partage en favorisant les pratiques de réemploi et de recyclage. Il permettra enfin d'intégrer les énergies de récupération dans les démarches d'achat de la Ville.

« Nous donnerons ainsi une impulsion supplémentaire à la transition écologique et économique du territoire. Nous nous engagerons aussi à construire un Paris encore plus solidaire, qui œuvre au retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées. Nous ferons, enfin, le choix d'une consommation exemplaire », conclut Antoinette Guhl.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61